



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 27 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 20/03/2023

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, DEPONT Marie-Claude, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Carl HOLGADO-ROTAMERO (pouvoir à Céline COUÏC), Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT

2023-23 EXTINCTION ANTICIPEE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Dans le cadre du plan d'économie d'énergie et après échange avec SOREGIES, le conseil municipal propose d'éteindre l'éclairage public dans certains secteurs de la commune à 21h au lieu de 22h actuellement.

En effet cette modification devra permettre de réaliser des économies d'énergie dans la durée.

Voici les secteurs définis :

- La Taille Martin,
- Les Bardinières,
- La Pinotière,
- La Perlotière,
- La Perrière-Gaudeau,
- Les pièces des chênes,
- Rue de Thireau.

L'ensemble de ces secteurs représente 54 points lumineux au total.

M. le maire propose au conseil municipal l'extinction de ces points lumineux à 21h au lieu de 22h dès que possible

AR Prefecture

086-218602720-20230327-2023_23-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'extinction des secteurs mentionnés ci-dessus à partir de 21h.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20230327-2023_23-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023